

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 21.02.2013

Révision: 21.02.2013

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Nom du produit: AB800106 CAST ALUMINUM

Code du produit: DY00800106

Producteur/fournisseur: Seymour of Sycamore
917 Crosby Avenue
Sycamore, IL 60178
phone: 815-895-9101 www.seymourpaint.com



Numéro d'appel d'urgence: CHEMTEL 1-800-255-3924, or 813-248-0585 if located outside the United States.

2 Composition/informations sur les composants

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

108-88-3	toluène	Xn R48/20-63-65; Xi R38; F R11 R67 Repr. Cat. 3	23,67%
67-64-1	acétone	Xi R36; F R11 R66-67	23,13%
74-98-6	propane	F+ R12	17,65%
106-97-8	butane	F+ R12	10,36%
1317-65-3	Calcium Carbonate	Xi R37	4,93%
7429-90-5	Aluminum flake	F R15-17	3,69%
64742-47-8	distillats légers (pétrole), hydrotraités	Xn R65; F R11	1,58%
1330-20-7	xylène (mix)	Xn R20/21; Xi R38 R10	1,48%

3 Identification des dangers

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.
Le produit est résorbant par la peau.

Phrases R:

12 Extrêmement inflammable.
15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.
23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
43 En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau.
46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

4 Premiers secours

Après inhalation: Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

Après contact avec la peau: Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après ingestion: Si les troubles persistent, consulter un médecin.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Eau

Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: Pas d'autres informations importantes disponibles.

Équipement spécial de sécurité: Aucune mesure particulière n'est requise.

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 21.02.2013

Révision: 21.02.2013

Nom du produit: AB800106 CAST ALUMINUM

(suite de la page 1)

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
Précautions pour la protection de l'environnement:
Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
 Assurer une aération suffisante.

7 Manipulation et stockage

Préventions des incendies et des explosions:

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
 Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Stockage:
Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:
Indications concernant le stockage commun:

Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.

Pas nécessaire.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

108-88-3 toluène

EL (Canada) 20 ppm
 R

EV (Canada) 20 ppm

67-64-1 acétone

EL (Canada) Valeur momentanée: 500 ppm
 Valeur à long terme: 250 ppm

EV (Canada) Valeur momentanée: 750 ppm
 Valeur à long terme: 500 ppm

74-98-6 propane

EL (Canada) 1000 ppm

EV (Canada) 1,000 ppm

106-97-8 butane

EL (Canada) Valeur momentanée: 750 ppm
 Valeur à long terme: 600 ppm

EV (Canada) 800 ppm

7429-90-5 Aluminium flake

EL (Canada) 1,0 mg/m³
 metal and insoluble compounds, respirable

EV (Canada) 5 mg/m³
 aluminium-containing (as aluminium)

64742-47-8 distillats légers (pétrole), hydrotraités

EL (Canada) 200 mg/m³
 Skin

1330-20-7 xylène (mix)

EL (Canada) Valeur momentanée: 150 ppm
 Valeur à long terme: 100 ppm

EV (Canada) Valeur momentanée: 650 mg/m³, 150 ppm
 Valeur à long terme: 435 mg/m³, 100 ppm

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
 Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection des yeux:

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
 Lunettes de protection hermétiques

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 21.02.2013

Révision: 21.02.2013

Nom du produit: AB800106 CAST ALUMINUM

(suite de la page 2)

9 Propriétés physiques et chimiques

Odeur:	Aromatique
valeur du pH:	Non déterminé.
Point de fusion:	Non déterminé.
Point d'ébullition:	-44 °C (-47 °F)
Point Eclair:	-19 °C (-2 °F)
Inflammabilité (solide, gazeux):	Non applicable.
Température d'inflammation:	365 °C (689 °F)
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Danger d'explosion:	Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.
Inférieure:	1,5 Vol %
Supérieure:	10,9 Vol %
Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
Teneur en solvants:	566,0 g/l / 4,72 lb/gl
Solvants organiques:	56,3 %
Teneur en substances solides:	20,7 %
Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

Décomposition thermique/conditions à éviter:	Stable à température ambiante.
Produits de décomposition dangereux:	Pas de produits de décomposition dangereux connus

11 Informations toxicologiques

Toxicité aiguë:	
de la peau:	Irrite la peau et les muqueuses.
des yeux:	Effet d'irritation.
Sensibilisation:	Aucun effet de sensibilisation connu.

12 Informations écologiques

Toxicité aquatique:	Pas d'autres informations importantes disponibles.
Autres indications écologiques:	
Indications générales:	Catégorie de pollution des eaux 3 (D) (Classification propre): très polluant Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

13 Considérations relatives à l'élimination

Emballages non nettoyés:	
Recommandation:	Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

DOT	N/A
Étiquette	2.1
Groupe d'emballage	
ADR	néant
Marine Polluant:	Non
Indice Kemler:	-
No EMS:	F-D,S-U
Indications complémentaires de transport:	
ADR	
Quantités limitées (LQ)	1L
Catégorie de transport	2
Code de restriction en tunnels	D

15 Informations réglementaires

WHMIS Symbols:	A - Gaz comprimés
----------------	-------------------

(suite page 4)

CAN

Fiche de données de sécurité

selon 91/155/CEE

Date d'impression : 21.02.2013

Révision: 21.02.2013

Nom du produit: AB800106 CAST ALUMINUM

(suite de la page 3)

B6 - Matières réactives inflammables
 D2A - Matières très toxiques ayant d'autres effets toxiques


Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:

Xn Nocif
 F+ Extrêmement inflammable

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:
Phrases R:

toluène
 12 Extrêmement inflammable.
 15 Au contact de l'eau, dégage des gaz extrêmement inflammables.
 36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
 48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.

Phrases S:

2 Conserver hors de portée des enfants.
 23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
 29/56 Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dange-reux ou spéciaux.
 36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
 43 En cas d'incendie, utiliser du sable, du dioxyde de carbone ou un agent d'extinction à poudres inertes. Ne jamais utiliser d'eau.
 46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.
 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Identification particulière de certaines préparations:

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
 Contient 79,2 % en masse de composants inflammables.

Prescriptions nationales: Classe de pollution des eaux:

Classe de pollution des eaux 3 (Classification propre): très polluant.

16 Autres informations

Acronymes et abréviations:

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 WHMIS: Workplace Hazardous Materials Information System (Canada)
 ISO: International Organization for Standardization
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route